

POSTULAT
du groupe SPO, par les députés Doris Schmidhalter-Näfen et German Eyer concernant:
pas d'exploitation avec nos rentrées fiscales (14.11.2008) 6.036

La Confédération regroupe les instruments de mise en œuvre de normes écologiques et sociales en matière de politique d'achats publics sous l'expression "politique intégrée des produits". Il est notoire que les achats publics doivent être organisés sur le plan politique.

La Suisse a ratifié un accord à ce sujet avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les standards de base de cet accord concernent entre autres le droit d'organisation et de négociation collective, l'interdiction des travaux forcés, l'interdiction du travail des enfants et la non-discrimination sur le lieu de travail. Le devoir de respect de la convention centrale de l'OIT est compatible avec le droit de l'OMC et n'a rien à voir avec du protectionnisme.

Lorsque les conditions de concurrence sont plus rudes, seul un commerce équitable peut empêcher que des offres de dumping social et écologique poussent des PME hors du marché et favorisent des rapports de travail mal payés chez nous. Seul un bon développement économique des pays du sud et des conditions de travail respectueuses de l'être humain pour tous peuvent permettre de lutter contre la misère dans ces pays et d'éradiquer les origines des migrations et du terrorisme.

Ce qui vaut pour la politique d'achats de la Confédération vaut aussi pour les cantons. Nous invitons le Conseil d'Etat, dans le cadre de la politique d'achats publics, à obliger légalement et contractuellement tous les fournisseurs et prestataires à respecter les dispositions de la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de la législation nationale lors de l'exécution de leurs mandats.

Sion, le 14 novembre 2008
(10h05)

Groupe SPO, par
Doris Schmidhalter-Näfen, députée
German Eyer, député